

Témoigner d'une expérimentation

La note de service « expérimentations pédagogiques »

Le 16 novembre 2015 est parue la Note de service DGER/SDPFE/2015-974 qui a pour objet les expérimentations pédagogiques prévues par les articles L811-8 et L813-2 du Code rural et de pêche maritime.

Cette note de service a pour objet de préciser la nature des expérimentations prévues par les articles L811-8 et L813-2 du Code rural et de la pêche maritime et inscrites dans la partie pédagogique du projet d'établissement, ainsi que les procédures d'autorisation par l'autorité académique, de suivi, d'évaluation et de valorisation. De façon plus large, elle a également vocation à encourager les établissements à s'engager dans une démarche d'innovation pédagogique.

Il est précisé dans cette note que « **chaque expérimentation autorisée par une autorité académique fera obligatoirement l'objet d'une présentation, d'une communication et d'une valorisation sur le site Pollen** ».

Voir l'annonce sur Chlorofil.fr Télécharger [la note de service](#)

Vous pouvez également télécharger le **formulaire** de [Demande d'autorisation préalable relative à une expérimentation pédagogique](#), au format **Word**.

La liste des Référents Régionaux Innovation Pédagogique, Ancrochage scolaire et Numérique

éducatif

Pour accompagner les innovations et les expérimentations pédagogiques en région, des référents sont nommés en DRAAF SRFD.

Vous pouvez télécharger ici [la liste des référents](#)

✘ Les expérimentations pédagogiques peuvent faire l'objet d'un [accompagnement par le DNA](#), dispositif National d'Appui à l'enseignement agricole.

Les expérimentations pédagogiques sont un élément du **Plan de dynamisation et de valorisation de l'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole**, consultable sur chlorofil.fr

Table ronde « Accompagner le changement en établissement ».

Du 5 au 7 avril s'est déroulée la formation des **Référents régionaux innovation pédagogique, ancrage scolaire et numérique éducatif**.

Au cœur de ces journées d'échange s'est tenue une **table ronde** sur le thème de **l'accompagnement du changement en établissement**, qui a rassemblé des représentants du ministère de l'agriculture, de l'inspection de l'enseignement agricole, des établissements d'appui, du CARDIE de Dijon, ainsi qu'un directeur adjoint.

Cette table ronde s'est articulée autour de trois questions :

- **Quelle place** accordez-vous à **l'innovation pédagogique** ?
- Comment pouvez-vous **stimuler** le développement du **processus d'innovation** pédagogique ?
- Comment envisagez-vous **la coopération** avec les différents référents régionaux ?

Vidéos à retrouver également sur www.canal-eduter.fr